

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 24 (1873)
Heft: 6

Artikel: Extrait du rapport du Conseil fédéral pour 1872
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commission chargée d'étudier plus amplement la question, et de livrer à chaque commune intéressée un plan détaillé des boisements.

La commission a aussitôt mis la main à l'oeuvre, et les plans présentés par elle sont aujourd'hui adoptés par toutes les communes, à l'exception de deux qui ne les ont admis que partiellement. D'un autre côté trois autres communes ont décidé de faire, en outre des boisements généraux, des travaux de culture forestière pour leur propre compte.

Malheureusement les plantations n'ont pas pu être commencées ce printemps faute des plants nécessaires. Par contre on est occupé à établir 7 ou 8 vastes pépinières, où l'on sème surtout l'aulne et le frêne, puis l'orme, le pin sylvestre et l'épicéa. Ce sont là les semences que l'on compte introduire dans les marais. Le peuplier noir se plantera par boutures sur les bords des massifs forestiers.

L'état de Fribourg a promis un subside de quelques mille francs pour couvrir une partie des frais de culture.

J. Staklin.

Extrait du rapport du Conseil fédéral pour 1872.

Dans le cours du dernier exercice plusieurs cantons ont présenté des projets de travaux hydrauliques et forestiers. Le Conseil fédéral les a examinés et approuvés, et leur a alloué des subsides conformément au décret y relatif; ces cantons sont Berne, pour l'endiguement et la canalisation du Trachtbach près de Brienz, Glaris pour des travaux dans le Guppenruns, Obwald pour la correction du Eybach près de Lucerne, St. Gall, le Valais et surtout les Grisons pour l'endiguement de différents torrents dangereux. St. Gall a reçu du million de secours fr. 11200, Valais comme subside fédéral fr. 5675,50 et fr. 8512,50 du million de secours, les Grisons fr. 72222,42 resp. fr. 36653,18, Tessin fr. 11514 resp. fr. 14986; ainsi les subsides fédéraux se montent à fr. 89411,92, et la somme tirée du million de secours à fr. 71351,68. Malheureusement 3 cantons qui sont au nombre de ceux qui ont le plus souffert par les inondations de 1868 n'ont point présenté de nouveaux projets, ce sont Uri, Valais et Tessin. Le Conseil

fédéral a reconnu qu'il était de son devoir de rendre ces cantons attentifs à la responsabilité dont ils se chargeaient, en ne faisant pas usage des secours que la Confédération leur offre. Valais seul a répondu en envoyant une série de projets d'indiguements et de reboisements qui n'ont pu être examinés qu'en partie, parce que la saison était trop avancée. Il faut espérer que cette année les autres cantons ne failliront pas à leur devoir en ce qui concerne une œuvre d'intérêt général, dont l'urgence est aussi grande que l'était dans le temps la construction des digues dans les Pays-Bas ; ils feront ce que la patrie attend d'eux, et ce qu'elle a même le droit d'exiger catégoriquement. Le rapport ajoute qu'on ne peut pas se dissimuler qu'il n'y ait une tendance générale à se borner à n'entreprendre que les travaux uniquement destinés à écarter les dangers les plus rapprochés, au lieu de faire les travaux dont l'influence serait plus générale. C'est donc avec raison que le Conseil fédéral n'a souvent accordé les subsides pour les travaux de protection qu'à la condition qu'on exécute en même temps des reboisements, et qu'il a rappelé que ces subsides n'avaient pas pour but de soutenir des entreprises qui n'ont qu'une importance locale, mais d'améliorer l'état des choses dans toute la région des hautes montagnes.

Einsiedeln. Rapport au conseil de la corporation de Dorf-Binzen sur l'état des reboisements dans l'automne de 1872.

Pendant l'automne dernier la commission a pris connaissance de l'état de toutes les plantations, et présente à cet égard le rapport suivant.

I. *Bannwald* comprenant environ 8 arpents. La première plantation a eu lieu dans l'automne de 1861, sur le conseil du professeur E. Landolt à Zurich, avec des plants tirés des pépinières de Winterthour. La rapidité de la pente, les nombreuses déchirures dont elle est parsemée et le manque d'humus dans beaucoup d'endroits, ne permettaient pas qu'on s'attendit à une réussite complète de la plantation ; le développement en a encore été retardé par deux circonstances imprévues et très fâcheuses ; au prin-